



UNION SYNDICALE DES RETRAITÉS cgt
Place Malus 18000 Bourges

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil Général du Cher

MOTION

Les retraités et les personnes âgées, parce qu'ils constituent un groupe social important de 13 millions de personnes appelé à s'accroître encore par le double effet de la pyramide des âges et de l'allongement de la durée de vie, sont de plus en plus considérés comme une charge, comme un coût pour la société. Pourtant, ils ne sont pas que cela.

Ils sont aussi un des moteurs de développement d'activité ou d'emploi, dans le loisir et tourisme, mais aussi pour la santé, la recherche, l'aide à la personne, la prise en charge de l'autonomie. Ils aident souvent, à la fois leurs parents et leurs enfants, ils tiennent un rôle important dans la vie associative et sont des créateurs de liens sociaux comme ils ont été, auparavant, des créateurs de richesses.

Se pose donc avec force la question de leur pouvoir d'achat. Les retraités, aujourd'hui, aspirent à vivre mieux et expriment de nouveaux besoins. Ils refusent de devenir une population vulnérable, privée de projets de vie du fait de l'érosion du pouvoir d'achat de leurs pensions de retraite. Tout en devant faire face aux hausses continues du logement, de l'énergie, de l'eau, de la santé, des produits de première nécessité.

Les lois Balladur de 1993, avec l'allongement de la durée de cotisation, le calcul de la pension sur les 21 meilleures années (25 ans en 2008), au lieu des dix meilleures précédemment, et l'indexation des pensions sur prix à la place des salaires ont réduit de manière drastique les moyens de vivre des retraités. Moyens à nouveau grevés par les lois Fillon, en 2003, qui ont étendu ces dispositions au secteur public et précarisés un peu plus encore le montant de la pension en proratisant celle-ci en fonction des trimestres réellement travaillés.

Il en va de même des retraites complémentaires qui, chaque année, sont revalorisées en dessous de la hausse du coût de la vie. Cette revalorisation s'établit à 1,71% au premier avril après la revalorisation, en début d'année, de 1,8% des pensions du régime général. Alors que dans le même temps, les droits des actifs sont spoliés par une augmentation du prix d'achat du point à hauteur de 3,7 %.

En 20 ans, les retraités ont perdu plus de 20 % de leur pouvoir d'achat alors que dans le même temps, les seuls actionnaires du CAC 40 sont devenus potentiellement 5 fois plus riches. Les retraités, dans leur immense majorité, n'en peuvent plus.

Le niveau actuel des pensions ne permet pas de satisfaire les besoins les plus élémentaires. 600.000 personnes perçoivent une pension inférieure à 600 euros, trois millions touchent le minimum contributif de 597 euros par mois pour 160 trimestres cotisés.

Comment, le moment venu, avec si peu de moyens, faire face au coût d'hébergement dans les établissements pour personnes âgées lorsque les tarifs laissent à la charge des familles des sommes élevées qui dépassent le plus souvent 1500 euros par mois ?

Comment accéder à ces établissements lorsque l'offre, très insuffisante, génère des files d'attente telles que les demandeurs sont souvent décédés avant d'y parvenir ?

Du fait de ressources insuffisantes, une part sans cesse croissante de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie incombe aux Conseils Généraux qui ont tendance à sous évaluer les besoins et à ne pas servir l'APA au montant maximum prévu par les textes. Ce qui est inadmissible lorsque l'on connaît les besoins des personnes âgées vivant à leur domicile.

Pas une retraite à taux plein ne doit être inférieure au SMIC qui doit être porté tout de suite à 1500 euros brut.

Les pensions doivent être revalorisées de 200 euros pour compenser les pertes successives de pouvoir d'achat.

La pension de réversion doit être portée à 75% du montant total de la retraite du défunt.

La dépendance doit être reconnue, sa gestion et son financement assuré par la sécurité sociale qui sera, pour partie, abondée par les fonds versés par les conseils généraux.

Les possibilités et les lieux d'hébergement pour les personnes âgées doivent être démultipliés, la prise en charge améliorée.

Voilà ce que les retraités expriment aujourd'hui dans la rue avec leurs organisations syndicales.

Bourges le 3 avril 2007

P.S. : cette motion est transmise, pour information, à messieurs les présidents des groupes de la majorité départementale.